

ARRETE MUNICIPAL N° 83-2025

Le Maire de LA FOREST-LANDERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2131-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-5,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L511-1,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.417-10 et R 411-25,

Vu le décret n° 72.541 du 30 juin 1972 portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant le Code de la Route,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police, en matière de circulation routière, et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié sur la signalisation des routières,

Vu l'arrêté interministérielle du 6 novembre 1992 modifié – Livre I - 8ème partie – sur la signalisation temporaire,

Considérant la demande formulée par l'entreprise Ineo – Zae de Mescoden – 7 rue Georges Guynemer – 29260 Ploudaniel – représentée par Gaëtan HUNAUT (0786491176) afin d'effectuer les travaux de dépose de poteau télécom, situé route de Kergreac'h et route du Château à La Forest-Landerneau,

ARRETE**Article 1 :**

La circulation et le stationnement seront interdits dans l'emprise des travaux. Le chantier aura lieu du 28 avril au 30 avril 2025, de 8h30 à 17h30.

Article 2

Signalisation adaptée selon les nécessités du chantier :

- Route du Château : empiètement sur chaussée, avec sens prioritaire en descendant vers la pharmacie

- Route de Kergreac'h: route barrée.

Article 3 :

La signalisation réglementaire est mise en place, maintenue en bon état et enlevée à la fin des travaux par l'entreprise Ineo.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur Le Commandant de Gendarmerie de GUIPAVAS,

L'entreprise Ineo,

Fait à La Forest-Landerneau
Le 26 avril 2025,

Le Maire,
David ROULLEAUX

